

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 087-2012

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2012.0438

Déposée le: 29.03.2012

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Matti (La Neuveville, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 4

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: 1699/2013 du 11 décembre 2013

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –

Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**

Point 1: adoption et classement

Point 2: rejet

Point 3 : rejet



Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

Par la présente, je demande au Conseil-exécutif

1. de réexaminer l'opportunité d'organiser une votation en vue de la constitution de la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (prévue le 25.11.2012) ;
2. de revoir le périmètre de ladite conférence et éventuellement de créer deux entités distinctes avec la ville de Bienne comme point de liaison ;
3. D'engager les auteurs du projet à réexaminer au préalable les diverses structures existantes du Jura bernois, dans un souci de simplification et d'allègement administratif.

Développement

Au fil des dernières semaines, les avis exprimés par les divers acteurs et institutions politiques du Jura bernois ont clairement démontré qu'il existe de grandes divergences de points de vue, tant en ce qui concerne le projet de « Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland - Jura bernois » lui-même, qu'en ce qui concerne l'opportunité de soumettre ce projet aux citoyennes et citoyens le 25 novembre 2012 déjà.

Les récentes décisions prises en Haute Argovie démontrent à suffisance de preuve que le thème des « conférences régionales » suscite nombre de questions auprès des ayants-droit au vote et que les vœux exprimés par les organes politiques ne sont pas toujours suivis par la population dans les urnes.

Dans le trend actuel, le projet de création d'une Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland - Jura bernois a de grands risques de se voir rejeté.

Dans le Jura bernois, de nombreux avis exprimés récemment démontrent que la création d'une vaste conférence régionale réunissant la région du Jura bernois à Bienne et au Seeland ne fait pas l'unanimité, tant par son utilité que par le périmètre projeté.

Il est à mon avis nécessaire de temporiser et d'analyser une nouvelle fois l'opportunité d'un tel vaste projet.

Les conférences régionales ont certes des compétences très bien définies par les dispositions légales. Il n'en demeure pas moins qu'elles s'inscrivent comme une couche supplémentaire à un certain nombre d'institutions et d'organismes déjà existants (CJB, Conférences des maires, Députation, AIJ etc.). Autant d'institutions qui ont déjà des prérogatives et des compétences plus ou moins bien définies également. Cette superposition de compétences trouble les esprits de bien des citoyennes et citoyens qui y voient une complexification des choses et un renforcement des interventions étatiques.

En marge de la constitution d'une future conférence régionale couvrant notamment le territoire du Jura bernois, il est dès lors à mon avis nécessaire et urgent d'analyser de manière plus approfondie le cercle des compétences et prérogatives de chacune de ces instances ainsi superposées afin d'éviter les doublons.

Il est d'autre part opportun de réétudier le périmètre d'un tel projet et l'opportunité de relier le Jura bernois et le Seeland sous une seule organisation sachant que les besoins et les attentes des divers acteurs concernés sont souvent différents.

Je suis par ailleurs convaincu que ce périmètre doit rester en adéquation avec les organisations administratives existantes, raison pour laquelle je suggère d'étudier la possibilité de revenir à l'idée de créer deux entités distinctes avec la ville de Bienne comme point de liaison (la ville de Bienne faisant partie des deux conférences régionales).

Dans un souci de simplification et d'allégement administratif mais aussi de transparence, cet examen doit être réalisé afin de permettre d'apporter à la population une information circonstanciée et complète à la veille d'une votation.

Cela ne me paraît être le cas aujourd'hui, raison pour laquelle il me paraît nécessaire de renvoyer la votation du 25 novembre 2012.

Réponse du Conseil-exécutif

Point 1

Le point 1 du postulat n'a plus de raison d'être puisque la votation régionale prévue pour le 25 novembre 2012 n'a pas eu lieu. Il peut par conséquent être classé.

Point 2

Le Conseil-exécutif s'est déjà exprimé sur ce point dans sa réponse à la motion Matti (M 328/2011). Il peut donc se référer aux considérations qui figuraient dans sa réponse. Lors de la définition du périmètre des six conférences régionales, le Conseil-exécutif a d'entrée de jeu me-

né d'intenses discussions avec les communes. La «stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale» (SACR) a permis aux communes de faire entendre leur avis notamment au sujet du périmètre dans trois procédures de consultation. Au cours de la procédure de consultation portant sur le projet de mise en œuvre de la SACR (modification de la Constitution cantonale et de la loi sur les communes) qui, compte tenu de la demande de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne ainsi que du Conseil régional du Jura bernois, prévoyait la création de sept conférences régionales, dont deux conférences indépendantes pour les régions de Biel/Bienne – Seeland et du Jura bernois, les organes du Jura bernois¹ ont changé d'avis: dans leur prise de position commune datée du 13 février 2006, ils demandent en effet la création d'une unique et grande Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois, sous réserve cependant que certaines conditions soient respectées. Celles-ci ont été prises en compte lors de la mise au net du projet.

L'auteur du postulat affirme que la création d'une conférence régionale pour le Jura bernois simplifierait les structures administratives. C'est le contraire qui est vrai. Etant donné que le périmètre de la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois correspond à celui de la conférence régionale des transports (CRT 1) et s'est révélé parfaitement approprié pour gérer l'offre de transports publics, une conférence spécifique pour le Jura bernois sans l'agglomération de Bienne et le Seeland n'aurait aucun sens, surtout en ce qui concerne l'espace fonctionnel. En période de crise, il est justement indiqué, d'un point de vue économique, de renforcer les espaces fonctionnels. La Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois forme un tel espace fonctionnel, et la création de deux conférences régionales dans cet espace exigerait une coordination onéreuse et laborieuse.

A cela s'ajoute qu'une organisation de projet très représentative comprenant des membres de l'association seeland.biel/bienne et de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne s'occupe depuis plusieurs années de préparer la mise en place de la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois. Plusieurs consultations et procédures de consultation ont déjà eu lieu à cet effet au sein des communes et des organisations régionales concernées, auprès de qui la création d'une conférence régionale a rencontré un écho plutôt favorable. En mai 2012, 70 communes (66%) ont soutenu la proposition consistant à demander au Conseil-exécutif d'ordonner une votation régionale sur la création de la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois. La division du périmètre en deux conférences régionales n'a été demandée ni par l'organisation de projet ni par la majorité des communes. Les organes du Jura bernois ainsi que l'organisation de projet pour la création d'une Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois ont exprimé leur refus d'une division du périmètre dans le cadre de l'élaboration de la réponse à la Motion Matti (M 328/2011), maintenant retirée.

Vu ce qui précède, le Conseil-exécutif considère qu'il n'est pas nécessaire de revoir le périmètre de la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois et propose par conséquent le rejet du point 2 du postulat.

Point 3

Dans le cadre des travaux en vue de la création de la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois, l'organisation de projet comprenant des membres de l'association seeland.biel/bienne et de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne a mené des études détaillées sur la question de la simplification des structures et de

¹ Cette prise de position de la cellule de coordination politique régionale a été cosignée par le Conseil régional du Jura bernois, la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne, l'Association régionale Jura-Bienne, l'Association régionale Centre-Jura, la Chambre d'économie publique du Jura bernois et l'Union du commerce et de l'industrie du Jura bernois.

l'organisation du Jura bernois, études qui ont donné lieu à deux rapports². La conclusion est claire: la création d'une conférence régionale permet de simplifier les structures institutionnelles. En effet, elle permettra de supprimer de nombreuses organisations – entre autres la conférence régionale des transports, la conférence culturelle régionale, les quatre régions d'aménagement ou encore la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne – en intégrant leurs tâches respectives dans une seule organisation: la Conférence régionale de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois. Qui plus est, si la Conférence régionale voit le jour d'ici à la fin de 2014, il n'y aura pas besoin de créer un syndicat de communes pour l'encouragement des activités culturelles à l'échelle régionale.

Vu ce qui précède, le Conseil-exécutif propose le rejet du point 3 du postulat.

Au Grand Conseil

² Il s'agit de «Avenir des associations du Jura bernois», daté de novembre 2007, et du rapport final sur la collaboration future entre la Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois et la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB), le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), daté de mai 2008.